

Couffé INFO



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 336 . Décembre 2020

Joyeuses fêtes !

Prenez soin de vous !

P. 13

INFOS CONFINEMENT

P. 16

SOIRÉE CINÉ FAMILLES



Freepik

► Edito du maire

Chères Coufféennes, chers Coufféens,

Le mois de novembre, dans le cadre de la démocratie participative, a vu la mise en place des 20 commissions extra-municipales, dans lesquelles 74 citoyens se sont inscrits. Nous pouvons nous réjouir de l'engouement des Coufféennes et Coufféens pour investir ces commissions.

Malgré le contexte particulier de cette période, les travaux engagés sur la commune (pôle santé, locatifs au-dessus de l'épicerie, voirie...) suivent leurs cours. La cérémonie commémorative du 11 novembre a pu se dérouler en mode restreint dans le respect des règles dictées par la Préfecture du département.

L'équipe solidarité a contacté les personnes vivant seules de la commune afin de leur apporter notre soutien ou tout simplement un moment de partage, et les remercie pour le très bon accueil reçu.

Les écoles n'auront pas été épargnées par la pandémie, avec la fermeture temporaire d'une classe à l'école Hugues Aufray suite à plusieurs cas covid.

Les dernières directives gouvernementales vont permettre de relancer les activités sportives en extérieur pour la jeunesse et la réouverture des commerces fermés, hormis les cafés et restaurants hélas ! Les activités culturelles doivent reprendre à la mi-décembre avec l'ouverture des salles de spectacles. Je veux juste rappeler notre soutien à nos entreprises et commerces et vous invite à les faire valoir dans cette passe difficile.

Nous entrons dans le dernier mois de l'année avec la magie des fêtes de Noël. Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons de **joyeuses fêtes !** *tout en se protégeant et en restant vigilants.*

Daniel Pageau, maire de Couffé



Au fil du Conseil municipal...

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de la commune

www.couffe.fr

Le résumé est affiché dans le panneau sur la façade de la mairie.



► séance du 19 novembre 2020

PRÉSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, Mme BOISSINOT Raïssa, M. BRÛLÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FABERT Audrey, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémie, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Eric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline.

ABSENTE-EXCUSÉE : Mme LELAURE Suzanne.

POUVOIR : Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel.

Autorisation de signature des marchés d'assurances de la commune

Le contrat d'assurances liant la commune de Couffé à Groupama pour quatre années se termine au 31 décembre 2020. La municipalité a fait appel au cabinet d'audit « INSURANCE RISK MANAGEMENT » de Nantes pour la mise en concurrence du nouveau marché d'assurances sur la période 2021 à 2024, réparti en cinq lots, les dommages aux biens, la responsabilité générale, le parc automobile, la protection juridique générale et les risques statutaires. Cinq compagnies d'assurances ont répondu à cette offre. GROUPAMA a obtenu la meilleure cotation suivant les critères basés sur la nature franchise et étendue des garanties, les tarifs et la gestion des sinistres. La CAO (Commission d'appel d'offre) après délibération dans sa réunion du 19 novembre a attribué à l'unanimité les marchés publics relatifs aux assurances de la commune à GROUPAMA pour un montant total annuel de 31 197,45 €/HT, approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Avenant à la convention de remboursement des frais de la bibliothèque entre la COMPA et la commune de COUFFE

En février 2018, la municipalité de Couffé avait signé la convention « Réseau de lecture publique » relative au remboursement par la COMPA, des charges de fonctionnement de la bibliothèque (téléphone, contrat, maintenance et ménage) pour un montant de 3 697 €.

Suite au déplacement de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, les charges de fonctionnement ont été revues à la hausse pour atteindre la somme annuelle de 7 284 €. A cet effet, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le remboursement par la COMPA de l'augmentation de ce plafond à 7 284 € et autorisé le maire à signer la nouvelle convention avec la COMPA.



Acquisition de parcelles classées en zone A (Agricole) par la commune

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition à l'amiable de terres agricoles dans le secteur de la Tricotière pour une surface de 23 284 m². Cette transaction a pour objet de créer une zone tampon entre l'espace cultivé et le bourg. Ces terres seront par la suite mises à disposition d'un exploitant, à travers un bail, stipulant que ces parcelles devront rester en prairie permanente.

Cession de terrain communal



Le Conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de la dépendance de la voie communale n°2 située au village de la Gruère et a décidé de fixer le prix de vente à 4,15€/m² HT (soit un total de 195€ HT) au profit de M. et Mme MAINGUY.

Il est précisé que la haie communale qui se trouve autour de la mare communale devra être conservée.

L'entretien sera assuré par le riverain de son côté et par la commune côté mare.

Au fil du Conseil municipal...

Règlement intérieur du Conseil municipal

Les Conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants ont obligation de se doter d'un « règlement intérieur ». Ce dernier doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur porte sur l'organisation et la tenue des séances de conseil municipal, la mise en place et le fonctionnement des commissions municipales et extra-municipales, les débats et votes des délibérations, les comptes rendus et dispositions diverses et en annexe la prévention des conflits d'intérêts. Le règlement intérieur a été approuvé par 22 voix pour et une abstention. Il est consultable sur le site Internet de la mairie.

Des chartes de fonctionnement pour le Conseil et les commissions

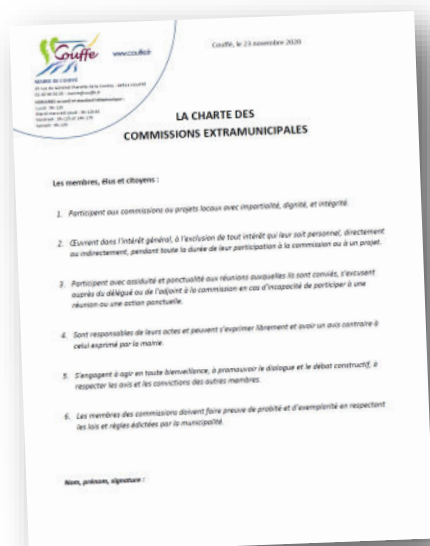
Charte de fonctionnement de la municipalité de Couffé 2020-2026

Le Conseil Municipal a validé une charte d'engagements et de valeurs éthiques qui servira de guide pour nos actions. Au travers de cette charte, nous nous engageons à :

- mener des actions transparentes et concertées,
- intégrer la participation citoyenne dans nos projets et nos décisions
- répondre aux objectifs de développement durable de façon transversale à l'ensemble des politiques communales
- être responsable face aux urgences sociales et environnementales
- agir dans l'intérêt général, en dehors de tout bénéfice individuel
- avoir une gestion saine et durable des finances de la collectivité
- écouter, respecter et valoriser les acteurs associatifs et économiques
- faire le bilan et évaluer notre action avec les Coufféennes et les Coufféens.



Charte de fonctionnement pour les commissions extramunicipales



Pour le bon déroulement et une meilleure efficacité de fonctionnement, le Conseil municipal a validé une charte pour les commissions extra-municipales.

Les membres, élus et citoyens, doivent participer aux commissions ou projets locaux avec impartialité, dignité, et intégrité en œuvrant dans l'intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui leur soit personnel, directement ou indirectement, pendant toute la durée de leur participation à la commission ou à un projet. Ils participent avec assiduité et ponctualité aux réunions auxquelles ils sont conviés, sont responsables de leurs actes et peuvent s'exprimer librement et avoir un avis contraire à celui exprimé par la Mairie. Ils s'engagent à agir en toute bienveillance, à promouvoir le dialogue et le débat constructif, à respecter les avis et les convictions des autres membres. Les membres des commissions doivent faire preuve de probité et d'exemplarité en respectant les lois et règles édictées par la municipalité. Chaque membre devra en prendre connaissance, l'accepter et s'engager à la respecter pour siéger en commission extra municipale.

Les commissions extramunicipales

Suite à "Octobre citoyen", 74 Coufféens se sont inscrits dans les 20 commissions extra-municipales composées d'élus et de citoyens. Un débat a eu lieu entre élus lors du Conseil municipal à propos du déséquilibre entre le nombre d'élus et de citoyens dans certaines commissions. La mise en place des commissions extramunicipales a été approuvée par 16 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre.

Composition des commissions extramunicipales

Note pour rappel : le maire, Daniel Pageau, est président de droit de toutes les commissions municipales et extramunicipales

Sécurité et accessibilité : Élus : PAGEAU Daniel, BRÛLÉ Joseph, MICHEL Bruno, CHEVALIER Charles, TERRIEN Yves, LE MOAL Sylvie, GUYONNET Emilie. Citoyen : BERNARD Yannick.

Bâtiments et espaces communaux : Élus : PAGEAU Daniel, THOMINIAUX Leïla, MICHEL Bruno, CHEVALIER Charles, RICHARD Thierry, BLANDIN Fabrice, AURILLON Noémie. Citoyens : JARET Henri, BERNARD Yannick, PAGEAU Fernand, HAMON Pierre, BLAIN Agnès, RABINE Jean-Claude.

Patrimoine et tourisme : Élus : PAGEAU Daniel, THOMINIAUX Leïla, COTTINEAU Cécile, MICHEL Bruno, BLANDIN Fabrice, LE MOAL Sylvie, AURILLON Noémie. Citoyens : JOUNEAU Daniel, BERNARD Yannick, COLLINEAU Serge, GUILLOIS Jean-Michel, JARET Henri, MERANT Marie-Christine, HAMON Denise, HAMON Pierre, COLAS Marie-Luce, TERRIEN Françoise, DUPÉ Olivier, BRAUD Marie-Claire, RICHARD Nathalie.

Mobilité et voirie : Élus : PAGEAU Daniel, BRÛLÉ Joseph, MICHEL Bruno, CHEVALIER Charles, TERRIEN Yves, RICHARD Thierry, RAMBAUD Jérémy, BLANDIN Fabrice, FAYOLLE Julie, AURILLON Noémie. Citoyens : BERNARD Yannick, PAGEAU Fernand, MENORET Annie, TESTARD Michel, DAUDIN Daniel, RABINE Jean-Claude, RICHARD Nathalie, RIPOCHE Yves, BRAUD Marc, PRIVE Sébastien, MOINE Mehdi.

Ruralité : Élus : PAGEAU Daniel, TERRIEN Yves, RAMBAUD Jérémy, CHEVALIER Charles, FAYOLLE Julie, RICHARD Thierry. Citoyens : CHAUVEAU Bertrand, DAUDIN Michel, DUPAS Patrick, GUITTENY Jean-Philippe, JARET Henri, JILIBERT Thierry, PERRAY Fabien.

Transition écologique et éco-responsabilité : Élus : PAGEAU Daniel, TERRIEN Yves, GOURET Laurent, CHEVALIER Charles, RAMBAUD Jérémy, FAYOLLE Julie, COTTINEAU Cécile. Citoyens : BLAIN Agnès, CHERET Gaëtan, CHETANNEAU Régis, GUITTENY Jean-Philippe, PERROUIN Sylvain, SAINT-JEAN Bruno, SEGUINEAU Marie-Françoise.

Agriculture : Élus : PAGEAU Daniel, TERRIEN Yves, THOMINIAUX Leïla, RAMBAUD Jérémy, GOURET Laurent, CHEVALIER Charles. Citoyens : BRICET Stéphane, CHERET Gaëtan, CHETANNEAU Régis, DAUDIN Michel, JARET Henri, JICQUEL Baptiste, JICQUEL Patrick, JICQUEL Thomas, LE ROUX Marianne, LEVOYER Jean-Pierre, PERRAY Lionel, RAVARD Anne, SAINT-JEAN Bruno.

Espaces verts et milieux aquatiques : Élus : PAGEAU Daniel, TERRIEN Yves, RICHARD Thierry, MICHEL Bruno, GOURET Laurent, RAMBAUD Jérémy. Citoyens : JOUNEAU Daniel, PAGEAU Fernand, BILLARD Nicolas, PERROUIN Sylvain, GUITTENY Jean-Philippe, LE ROUX Marianne, CHAUVEAU Bertrand, DUPÉ Olivier, CHETANNEAU Régis, RICHARD Fabrice.

Solidarité : élus : PAGEAU Daniel, VALEAU Roseline, LELAURE Suzanne, MBILEMBI BOMODO Eugénie, GUYONNET Emilie, FEILLARD Sylvie, MICHEL Bruno, BOISSINOT Raïssa, LE MOAL Sylvie. Citoyens : JOUNEAU Daniel, GARREC Nathalie, HAMON Denise, MENORET Annie, GUIHARD Anne, SEGUINEAU Yvon, GRELLIER Geneviève, BIGEY Alain, FOURRIER Catherine, DELAYE Martine.

Intergénérationnel : élus : PAGEAU Daniel, VALEAU Roseline, BOISSINOT Raïssa, FEILLARD Sylvie, LELAURE Suzanne, TERRIEN Yves, MICHEL Bruno, MBILEMBI BOMODO Eugénie, GUYONNET Emilie, LE MOAL Sylvie. Citoyens : GARREC Nathalie, HAMON Denise, MENORET Annie, GRELLIER Geneviève, FOURRIER Catherine, DELAYE Martine.

Activité économique : élus : PAGEAU Daniel, BRÛLÉ Joseph, TERRIEN Yves, LELAURE Suzanne, MICHEL Bruno, GUYONNET Emilie, AURILLON Noémie ; Citoyens : SALOMON Florence, BARTHELEMY Fabrice.

Petite enfance : élus : PAGEAU Daniel, LELAURE Suzanne, FEILLARD Sylvie, VALEAU Roseline, BOISSINOT Raïssa, MBILEMBI BOMODO Eugénie, LE MOAL Sylvie. Citoyens : MUSSET Erika.

Scolarité jeunesse : PAGEAU Daniel, LELAURE Suzanne, MBILEMBI BOMODO Eugénie, COTTINEAU Cécile, BOISSINOT Raïssa, FEILLARD Sylvie, PAULIN Véronique, LEBRUN Katia, CHENOUARD Noël, GRELLIER Geneviève, BENOIT Aurélie, DUPAS Sonia.

Restaurant scolaire : élus : PAGEAU Daniel, LELAURE Suzanne, BOISSINOT Raïssa, RAMBAUD Jérémy, FEILLARD Sylvie, PAULIN Véronique, LEBRUN Katia, ARNAUD Tony, BENOIT Aurélie, BILLARD Nicolas.

Jeunes : élus : PAGEAU Daniel, DELANOUE Frédéric, FABERT Audrey, FEILLARD Sylvie, BOISSINOT Raïssa, LELAURE Suzanne. Citoyen : MUSSET Erika. Jeunes citoyens : BRICET Maxence, LE MINEUR Valentin, MICHAUD Eva, FAVREAU Meline, GUIGUIAN Enora, BOUYER Baptiste, CHEVALIER Noa, DELANOUE Meryll, DELANOUE Maëlle, PERROUIN Audrey.

Conseil communal des enfants : élus : PAGEAU Daniel, LELAURE Suzanne, LE MOAL Sylvie, BOISSINOT Raïssa, FEILLARD Sylvie, DELANOUE Frédéric.

Culture : élus : PAGEAU Daniel, DELANOUE Frédéric, BOISSINOT Raïssa, FEILLARD Sylvie, LELAURE Suzanne, BLANDIN Fabrice. Citoyens : BIGEY Alain, BOUCHEREAU Félix, CHAUVEAU Bertrand, COLAS Sylvain, JOUNEAU Daniel, VIGNOLET Céline.

Sport : élus : PAGEAU Daniel, DELANOUE Frédéric, BLANDIN Fabrice, BOISSINOT Raïssa, RAMBAUD Jérémy, SOULARD Eric. Citoyens : BOUCHEREAU Félix, BENOIT Johan, EVAÏN Jean-Claude, GARREC Nathalie, VIGNOLET Céline.

Loisirs : élus : PAGEAU Daniel, DELANOUE Frédéric, BOISSINOT Raïssa, LELAURE Suzanne. Citoyens : VIGNOLET Céline, EVAÏN Jean-Claude, PERROUIN Gilbert.

Démocratie participative et développement durable (DD&DP) : élus : PAGEAU Daniel, THOMINIAUX Leïla, TERRIEN Yves, DELANOUE Frédéric, FEILLARD Sylvie, BOISSINOT Raïssa, RAMBAUD Jérémy, FABERT Audrey. Citoyen : DAUDIN Michel.

Au fil du Conseil municipal...

Opposition au transfert de compétence du P.L.U. à la COMPA

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), a fixé deux échéances pour que le transfert de plein droit des compétences au Plan Local d'Urbanisme (PLU) soit adressé aux communautés de communes : le 27 mars 2017 et le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Les communes de la COMPA en 2017 se sont prononcées contre cette attribution.

En séance, le Conseil municipal par délibération, s'oppose au transfert de cette compétence PLU à la COMPA à compter du 1er janvier 2021. Par conséquent, la commune conserve cette responsabilité.

Synthèse de la rencontre du groupe de travail ENR

La Mairie a reçu de nombreuses sollicitations de la part d'entreprises souhaitant construire des installations éoliennes ou photovoltaïques sur le territoire de Couffé. La municipalité temporise ces demandes, afin de se donner le temps de définir une politique EnR (Energies renouvelables).

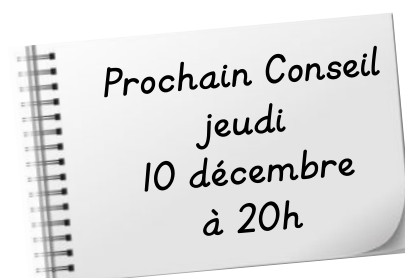
Les élus ont commencé à consulter les organisations SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) et ECPDL (Energie Citoyenne en Pays de la Loire) et vont constituer un groupe de travail associant élus et citoyens, qui portera la réflexion sur une période de 4 à 5 mois. Ce comité de pilotage élaborera différents scénarios et préconisations quant à l'opportunité d'accepter voire d'accompagner un projet EnR sur la commune. Ce travail servira à éclairer la décision du Conseil municipal.

Par ailleurs, certains industriels ont déjà sollicité des propriétaires fonciers afin de leur faire signer des promesses de bail. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des propriétaires pour temporiser les décisions, et leur rappeler qu'une charte engage les porteurs privés à disposer d'une délibération favorable du Conseil municipal avant toute démarche foncière.

Achat d'un véhicule pour les services techniques



La municipalité a fait l'achat d'un véhicule « Fiat Ducato » mis en service en 2017 pour un montant de 17 067 € (achat inscrit au budget 2020). Ce véhicule aménagé est destiné aux interventions dans les bâtiments et autres travaux divers.

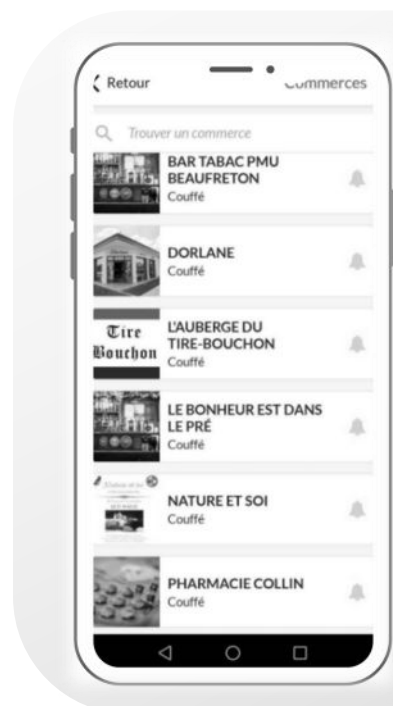


La cérémonie habituelle des vœux de la municipalité n'aura pas lieu cette année en raison du contexte sanitaire.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

Les commissions vous informent

► Les informations IntraMuros

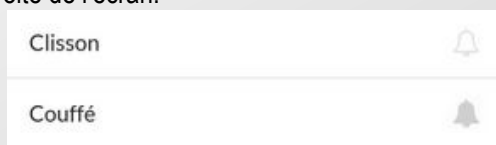


Vous trouverez régulièrement ici une série de petits tutoriels pour vous aider à utiliser l'application.

TUTO N° 2 : s'abonner, être informé !

Vous souhaitez vous abonner et être informé des annonces et publications d'une commune, une association, un commerce ?

L'application permet par sélection, d'activer et désactiver les notifications en appuyant sur la petite cloche à droite de l'écran.



Ainsi lorsque la cloche est jaune, vous êtes avertis dès lors qu'un de vos centres d'intérêt communique.



C'est aussi possible sur tablette tactile
Téléchargez vite l'application !



Commission communication

► Tests d'aménagement routier à la Tessaudière

À la suite du passage d'un nombre croissant de véhicules (voitures, tracteurs, camions), roulant à vive allure dans le village de la Tessaudière et sur le terrassement adjacent, un échange a eu lieu entre les riverains et la municipalité.

En accord avec ces derniers, la Mairie a décidé de tester un nouvel aménagement, qui se résume par l'extension de la zone à 50 km/heure, englobant ainsi le village, et de limiter la vitesse sur le terrassement à 30 km/H, avec la réalisation d'un stop à son extrémité.

Ces mesures ne prouveront leur efficacité que si tous les utilisateurs de ces routes respectent ces nouveaux aménagements. Pour la sécurité, il est donc demandé à tous de faire preuve de civisme et de respect envers les riverains. Un premier bilan de l'efficacité de ces mesures sera effectué à la fin du 1er trimestre 2021.

Pour compléter la réflexion des aménagements routiers sur la zone comprenant le terrassement (chemin reliant la Tessaudière à la Guinière), une rencontre a été organisée le 28 novembre avec les habitants de la Croix et de la Guinière. Cette dernière a laissé apparaître les mêmes problématiques. En accord avec les riverains, diverses mesures vont être mises en place, après accord de la commission (réduction de la vitesse dans le village et sur le chemin, panneau stop et marquage au sol)



Commissions sécurité et voirie

► La saison culturelle à nouveau à l'arrêt

En raison du nouveau confinement annoncé le jeudi 29 octobre, pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, les spectacles programmés en novembre ont été annulés. A ce jour, rien n'est certain pour les programmations suivantes. La commission garde le contact avec les artistes afin de tenter de reprogrammer les spectacles lorsque la situation le permettra de nouveau.

En attendant, réservez vos places pour la projection du film d'animation « Le voyage extraordinaire de Samy » le 19 décembre (infos en dernière page).

La commission culturelle

► Octobre citoyen : des événements, des citoyens qui s'engagent

Tout au long du mois d'octobre, les Coufféens ont été invités à participer à des rencontres, dans le respect du protocole sanitaire, pour découvrir les différentes thématiques définies par la nouvelle municipalité. Cinq événements sur les six prévus ont pu avoir lieu; le vendredi 30 octobre, le début du 2^e confinement a annulé de fait la soirée "Entreprendre à Couffé".

Une centaine de participants y ont participé !

Et 74 Coufféens se sont inscrits aux 20 commissions extra-municipales.

Les premières réunions vont avoir lieu dans les prochaines semaines.

La réflexion et l'élaboration collective vont pouvoir commencer et permettre l'émergence d'actions pour améliorer le quotidien des habitants de Couffé.



► Stationnement

Depuis fin octobre, des marquages au sol ont été réalisés devant les commerces de la boucherie-charcuterie-traiteur et de la boulangerie afin de permettre un stationnement pertinent des véhicules tout en laissant un passage suffisant aux piétons sur le trottoir.

Événements

► Une cérémonie du 11-Novembre en comité restreint !

La commémoration de l'Armistice de 1918 s'est déroulée en comité restreint le mercredi 11 novembre dernier en présence du maire Daniel Pageau, de Roseline Valeau et de Suzanne Lelaure, adjointes.

L'association des anciens combattants était représentée par MM Gérard Moreau (Président et porte-drapeau), Joseph Dureau et Pierre Hamon.

Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts, dépôt suivi d'un discours et du respect d'une minute de silence en hommage aux soldats tombés au champ d'honneur.

Les habitants de la commune avaient été invités à se joindre d'intention à cette commémoration.



► Action sociale pour rompre l'isolement



La commission solidarité a lancé en novembre l'action « **pour rompre l'isolement** » auprès des personnes isolées de plus de 60 ans.

Ce sont environ 90 personnes qui ont été contactées par les membres de la commission (quelques appels sans réponse et une dizaine d'habitants qui n'ont pu être joints, faute de coordonnées).

Si vous n'avez pas été contacté et que cette démarche vous intéresse, merci de transmettre vos coordonnées à la mairie pour la commission sociale « action pour rompre l'isolement ».

Cette démarche a été mise en place pour rompre pendant un petit moment la solitude et pour savoir si des besoins particuliers se faisaient ressentir en cette période de confinement.

Tous les membres de la commission sont satisfaits des échanges. Ils ont donné un peu de leur temps et ont surtout reçu un accueil très chaleureux avec des moments parfois très forts en émotion. Nous restons à votre disposition.

N'hésitez pas à prendre contact avec Roseline Valeau, adjointe aux Solidarités, par mail : roseline.valeau@couffe.fr

La commission Solidarité

► L'Amicale des Retraités de Couffé a livré 116 repas à domicile

Suite à la décision prise par le Conseil d'administration de l'association, sur proposition des membres du bureau, l'Amicale des Retraités de Couffé a organisé une distribution de repas à tous les adhérents.

L'Amicale compte 118 adhérents, 116 repas ont été distribués et un colis remis à deux résidents de maison de retraite. Le portage a été réalisé sur deux semaines par les membres de l'Amicale, de façon à répartir la charge de préparation pour le restaurant Le Tire-Bouchon de Couffé. Un menu commun à tous qui semble avoir fait l'unanimité avec entrée, poisson au beurre blanc et dessert. Cette initiative a permis, en ces moments particulièrement délicats, de reprendre contact avec les adhérents et de soutenir le commerce de proximité.



En début d'année, le club a pu effectuer son concours de belote et sa sortie à Pouancé avec repas et spectacle "La Chaise rouge" début mars. Depuis, toutes les activités ont été annulées en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie.

La subvention accordée par la municipalité et les adhésions permettent à chacun de participer aux différentes activités ainsi qu'au repas.

L'assemblée générale initialement prévue en décembre est reportée en 2021.



Bibliothèque : réouverture de 10 bibliothèques

La bibliothèque de Couffé est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Pour toute question concernant la bibliothèque de Couffé et le fonctionnement du réseau Biblio'fil, n'hésitez pas à joindre Marie-Cécile à la bibliothèque de Ligné au 02 51 12 26 11.

A partir du 5 décembre, dix bibliothèques seront de nouveau ouvertes au public : Ancenis-Saint-Géréon, Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, Mésanger, Le Cellier, Ligné, Oudon, Loireauxence (Varades), Riaillé et Vallons de l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille). Une réouverture qui signe, dans le même temps, l'arrêt du Bibio'drive pour revenir au système d'emprunt habituel

« Nous faisons le choix de rouvrir progressivement les 10 bibliothèques pour permettre au plus grand nombre de retrouver le chemin de la culture tout en préservant la santé et la sécurité sanitaire des professionnels et bénévoles qui y travaillent ainsi que des lecteurs », indique Nadine You, vice-présidente en charge de l'Animation et des solidarités à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Les lecteurs pourront entrer à la bibliothèque, choisir eux-mêmes leurs documents et passer à l'accueil pour les emprunter (dans la limite de 15 pour une durée d'un mois). La réservation de documents est toujours possible en ligne ou à la bibliothèque, dans la limite de 4 documents. Pour les rendre, les boîtes de retour situées à l'extérieur des bibliothèques sont à privilégier. A noter : temps de visite limité, nombre de personnes limité, espaces de convivialité fermés, non-consultation de la presse, postes informatiques accessibles sur RdV, désinfection des mains à l'entrée avec gel hydro-alcoolique à disposition, masque obligatoire.

► Esprit de Noël

Cette semaine, les décorations de Noël s'installent, le bourg de Couffé est paré de ses habits de lumières.

La commune encourage les initiatives personnelles de petits villages et de rues qui contribuent à leur décoration de façon tout à fait autonome dans un esprit de convivialité.

Focus sur les décorations de la rue de la Vallée du Hâvre

Depuis le premier confinement, un grand nombre d'habitants de la rue de la Vallée du Hâvre, regroupé dans l'association de voisins « De la pierre au Donneau », avait pris l'habitude de sortir tous les soirs dans la rue pour applaudir le personnel soignant, mais aussi pour échanger quelques mots de loin en loin, en s'assurant que tout le monde allait bien.

Au déconfinement, les habitants ont décidé de continuer tous les vendredis soirs de se retrouver et partager le verre de l'amitié.

Comme tous les ans, depuis de nombreuses années, au départ à l'initiative de Véronique Huou, ils fabriquent les décorations de Noël de la rue avec des branchages. C'est donc tout naturellement qu'ils ont décidé, cette année, de profiter de ce moment convivial pour bricoler et donc, fabriquer les décors de Noël avec du bois de palettes.

Au mois de septembre, après avoir défini les modèles à réaliser, ils ont décidé d'installer leur atelier, tout en respectant la distanciation sociale, dans le grenier de Chantal et Alain BIGEY. A tour de rôle et selon les disponibilités de chacun, ils ont, jusqu'au second confinement, commencé leur fabrication de décorations les vendredis soirs.

Au moment du second confinement, certains ont continué des travaux de découpe ou de peinture chez eux.

Les décorations de Noël sont maintenant terminées. Les riverains de la rue de la Vallée du Hâvre attendent avec impatience le week-end des 5 et 6 décembre pour les mettre en place et vous les présenter.

Ils ont pensé à tout le monde en les faisant, et tous espèrent vous apporter un peu de la féerie de Noël.



Infos mairie



Vigilance sur les sentiers de randonnée : retour de la chasse !

La chasse étant de nouveau autorisée, soyez prudents lors de vos promenades sur les sentiers ou en forêt.

Animaux errants et aboiements intempestifs

La municipalité est confrontée à une recrudescence de plaintes pour animaux en divagation sur le domaine public et aboiements intempestifs.

Cette situation désagréable est à l'origine de nombreux conflits de voisinage et nuit à la sérénité et à la bonne entente qui devrait régner dans notre commune.

Je vous rappelle que chacun doit conserver ses animaux sur sa propriété sous réserve de leur mise en fourrière. Sur le domaine public, ils doivent être tenus en laisse. Quant aux déjections, elles doivent être ramassées par les propriétaires des animaux.

En ce qui concerne les aboiements intempestifs, des colliers anti-aboiement sont conseillés afin d'assurer la tranquillité du voisinage.

Le Maire, Daniel PAGEAU

Extrait de la réglementation en vigueur (source : service-public.fr)

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravés sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 68 € s'il est pris en flagrant délit.

Lorsqu'un propriétaire récupère son animal il devra s'acquitter des frais suivants auprès de la S.P.A. : frais d'identification si l'animal n'est ni tatoué, ni pucé : 45 € ; frais de pension : 2,50 € par jour ; frais de vaccination éventuels.

Le propriétaire recevra également un avis des sommes à payer de la COMPA de 90 € : frais de capture : 65 € (somme versée par la COMPA à l'association Sous Mon Aile) ; frais de fourrière : 25 € (somme versée par la COMPA à la S.P.A.).

Un propriétaire ayant perdu son animal peut s'adresser :

- à la mairie de son domicile et/ou les mairies environnantes,
- à la S.P.A. au 02.40.93.76.61.,
- au cabinet vétérinaire le plus proche,
- à la centrale canine au 01.49.37.54.00. ou sur www.ssc.asso s'il s'agit d'un chien tatoué ou pucé, à la SIEV (Société d'Identification Electronique Vétérinaire) au 01.55.01.08.08. ou sur www.siev.fr s'il s'agit d'un chat tatoué ou pucé.





Le nouvel Espace Famille est accessible !

Parents, pour les réservations et annulations des repas, vous êtes utilisateurs du Portail famille. Le nouvel espace est en ligne !

Pour vous connecter, vous aurez besoin du "code d'abonné famille" que vous trouverez sur le courriel qui vous a été envoyé avec la notice de création du compte et du guide de l'utilisateur. Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez dans vos spams (adresse expéditeur : nepasrepondre@gestionenfance.com).

Pour toute communication, veuillez utiliser uniquement l'adresse courriel suivante : reservationrepas@couffe.fr

Bientôt 16 ans ? Recensement JDC !

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense. Les garçons et filles français, **doivent se présenter en mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire**, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française. La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** (ATTENTION un seul exemplaire est remis). Puis, vous recevez par le Centre du Service National de Rennes, entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire, une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session. Les données issues du recensement permettront votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr.

- **Actualité Covid-19** : les Journées Défense et Citoyenneté sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Pendant la période du confinement, il est possible pour les jeunes de 16 ans qui ont effectué leur démarche d'inscription, de **réaliser leur Journée Défense Citoyenneté en ligne**. Pour cela, il faut disposer d'un compte personnel sur maidc.fr.

Influenza aviaire : appel à la vigilance

Vous êtes un particulier et vous détenez des oiseaux tels que des volailles ou des oiseaux d'agrément ?

Si ces oiseaux se trouvent à l'extérieur de votre habitation, vous êtes tenus d'en faire la déclaration afin d'être répertorié au niveau de votre commune.

Cette déclaration permet de lutter plus efficacement contre la propagation du virus

Influenza aviaire en cas d'infection d'élevage à proximité de votre domicile.

Cette déclaration n'engendre pas de frais. Vous pouvez la réaliser :

- ✓ Par télédéclaration via le lien suivant : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>
- ✓ Ou au moyen d'un formulaire papier (CERFA n° 15472*02), disponible sur Internet ou en mairie (à renvoyer à la mairie).



La Caf : aides financières d'urgence pour soutenir les plus fragiles

La CAF et le Département de Loire-Atlantique se mobilisent et mettent en place un nouveau dispositif d'aides financières.

Comment y prétendre ?

- ✓ Ces aides sont destinées aux foyers avec une baisse de ressources et/ou un accroissement des dépenses liés à la crise sanitaire.
- ✓ Les demandes sont étudiées par les intervenants et travailleurs sociaux de la Caf et du Département, dans le cadre d'une évaluation sociale. Cet échange vise à évaluer l'urgence sociale et à déterminer l'utilité de débloquer une aide financière d'urgence, selon les besoins immédiats du ménage. Il permet également d'orienter et/ou accompagner les personnes rencontrées pour l'accès à l'ensemble de leurs droits.
- ✓ Concernant l'aide financière de la CAF de Loire-Atlantique, elle est mobilisable jusqu'au 15 décembre 2020.

Vos interlocuteurs :

- ✓ personne seule : Département de Loire-Atlantique 02 40 99 10 00 demander l'EDS (Espace Départemental des solidarités).
- ✓ famille : la CAF (via le CCAS de la mairie de Couffé ou assistante sociale).

Encartés dans ce numéro : 4 attestations (1 feuille) de déplacement dérogatoire

COVID-19 : dernières directives et mise en application sur la commune

Depuis le 28/11/2020

- Reprise des activités extrascolaires en extérieur pour les mineurs : **réouverture des installations sportives en plein air sur la commune avec respect des protocoles sanitaires renforcés.**
- Reprise de la pratique de culte limitée à 30 personnes, évolution du nombre possible
- Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux (achats, examens de soins, motifs familiaux impérieux, écoles, convocation judiciaire ou administrative ...).
- Réouverture des commerces (coiffure et esthétique : salon et domicile), sauf cafés et restaurants
- Autorisation des activités physiques et promenade dans un rayon de 20 km et pour une durée de 3 H : **réouverture de la pêche ; réouverture de la chasse aux petits gibiers en individuel ou entre personnes vivant sous le même toit.**

A compter du 15/12/2020

- Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent avec moins de 5 000 contaminations par jour.
- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés
- Instauration d'un couvre-feu de 21 H à 6 H à l'exception des réveillons des 24 et 31 décembre.
- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur pour les mineurs : **réouverture des salles sportives et culturelles sur la commune avec respect des protocoles sanitaires renforcés.**
- Réouverture des salles de cinéma, théâtre et musée : **reprise de la saison culturelle le 19 décembre avec la projection du film d'animation avec respect des protocoles sanitaires renforcés.**

A compter du 20 janvier 2021

- Réouverture des salles pour les adultes (sport et culture) et des restaurants si les conditions sanitaires le permettent.

ORGANISATION des COMMERCES sur la commune

La BOULANGERIE-PÂTISSERIE Barthélémy, l'ÉPICERIE Anizon et le RELAIS POSTAL, la BOUCHERIE-CHARCUTERIE-TRAITEUR Brûlé, le SALON UNIQUE et FEMININE, le JARDIN des SABLES, la BRASSERIE TÊTE HAUTE fonctionnent normalement (cf horaires et jours d'ouverture sur le Couffé-infos de novembre).

Coiffure et esthétique :

- . Salons - réouverture :
 - Salon de Coiffure « DORLANE » (Pour Noël : box coiffure...) Tél. 02 40 96 58 10
 - Salon d'esthétique « NATURE et SOI » Tél. 02 51 14 63 03
- . A domicile - reprise
 - Coiffure IMAJIN'HAIR (Bérénice TRESSEL) Tél. 06 80 32 72 77
 - Audrey coiff' Tél. 06 24 77 02 42
 - Martine EVEN esthéticienne Tél. 02 40 96 50 07 - 06 71 72 14 58
 - Alexandra PIRET esthéticienne FOLIE PIMPANTE - Tél. 06 36 53 74 40

Vente de bijoux artisanaux : Bijoux by Giselle Tél. 06 06 49 65 36

Les cafés et restaurants restent fermés pour le moment. Néanmoins un service de ventes à emporter est mis en place :

- Hôtel-restaurant « LE TIRE-BOUCHON » - Renseignements et commandes au 02 40 96 54 39
 - ✓ L'hôtel est ouvert avec plateau repas chaud et petit déjeuner
 - ✓ Le restaurant propose des menus de fêtes et des ventes de repas à emporter du mardi au dimanche (13 € en semaine et 23 € le WE) avec retrait de 11h à 13h et de 18h à 19h.
- Bar-Tabac-Presses BEAUFRETON - Renseignements et commandes au 02 40 96 52 45
En plus du service presse-tabac-PMU-française des jeux et la nouvelle possibilité de payer ses impôts, taxes, etc... **il est proposé une vente de vins (bouteilles, cartons, vrac, coffret cadeaux)**
- Station-service « SARL GUILLOU » - restaurant « Le CABANON »
Renseignements et commandes au 06 30 90 52 67
Station-service ouverte 24 H/24 H – lavage – boutique – française des jeux
Le restaurant Le Cabanon propose du lundi au vendredi midi des menus, plats, sandwiches et restauration rapide à emporter. Retrait entre 12 h et 14 h.

**Pour vos cadeaux de Noël et autres travaux,
pensez aux commerçants, artisans et entreprises de la commune !**



Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ

Tél. 02 40 96 50 05

www.couffe.fr

Fax 02 40 96 57 14

mail : mairie@couffe.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00

Mardi-Mercredi-Jeudi .. 9h00-12h30

Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Samedi 9h00-12h00

Le maire, les adjoints et conseillers délégués vous reçoivent à la demande, sur rendez-vous :

- **Daniel PAGEAU**, M. le Maire de Couffé reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : daniel.pageau@couffe.fr
- **Suzanne LELAURE**, adjointe à l'enfance-jeunesse et finances reçoit sur RDV les mercredis et samedis matin : suzanne.lelaure@couffe.fr
- **Frédéric DELANOUE**, adjoint à la vie associative et communication, reçoit sur RDV, demande par mail à : frederic.delanoue@couffe.fr
- **Leïla THOMINIAUX**, adjointe à l'urbanisme, bâtiments et DP & DD* reçoit sur RDV, demande par mail à : leila.thominiaux@couffe.fr
- **Yves TERRIEN**, adjoint à l'environnement, reçoit sur RDV les vendredis après-midi, demande par mail à : yves.terrien@couffe.fr
- **Roseline VALEAU**, adjointe à la solidarité, reçoit sur RDV demande à envoyer par mail à : roseline.valeau@couffe.fr
- **Joseph BRÛLÉ**, adjoint à la sécurité, mobilité-voirie et vie économique reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : joseph.brule@couffe.fr
- **Laurent GOURET**, conseiller délégué à la transition écologique et éco-responsabilité, reçoit sur RDV le samedi : laurent.gouret@couffe.fr
- **Audrey FABERT**, conseillère déléguée à la communication, reçoit sur RDV le samedi matin, demande à envoyer à : audrey.fabert@couffe.fr
- **Bruno MICHEL**, conseiller délégué à la voirie reçoit sur RDV le samedi matin, demande à envoyer par mail à : bruno.michel@couffe.fr

* DP & DD = Démocratie Participative et Développement Durable

État Civil

NAISSANCES

HERVOUET Maël le 27 octobre

PERROUIN Lilou le 08 novembre

CARIOU Kalypso le 13 novembre

IRAEGUI Victorin le 17 novembre



Seuls les événements pour lesquels les familles ont donné leur accord pour une publication dans la presse apparaissent ici.

Bibliothèque municipale

« La Forge aux livres »

7 rue St-Jérôme

44521 COUFFÉ

Confinement :
la bibliothèque est
fermée jusqu'à
nouvel ordre

INFOS en page 9

Contact : 02 40 96 37 28

<http://bibliofil.pays-ancenis.fr>, « nous contacter »

Prochaine parution

n°337 JANVIER 2021

Date limite de dépôt des articles :

7 DECEMBRE 2020

Les articles et visuels

(photos, logos, etc.)

sont à adresser par email à

mairie@couffe.fr

Services d'urgence

- **Gendarmerie** 17
 - **Pompiers** 18
 - **Médecin** 15 (SAMU)
 - **Centre Anti-Poison** 02 40 16 33 60 (CHU Nantes)
 - **Pharmacie de garde** 3237
 - **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)
 - **Femmes victimes de violences** .. 3919
- la municipalité reste à votre écoute en cas de besoin.

Pharmacie COLLIN - 29 rue de la Vallée du Hâvre à Couffé - 02 40 96 51 80
 Courriel : pharmaciecollin44@gmail.com
 Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30 - Samedi : 9h-12h30

Infirmiers

- **Mmes Sylvie LEHY 02 40 83 65 12 ou 06 87 87 99 75**
et Christelle OUARY 06 67 51 05 50, infirmières à domicile
 6 place Saint-Pierre à Couffé
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Jérôme MONTAGNER**, infirmiers à domicile 24/24 au 07 85 36 12 05
 1 rue du Stade à Couffé
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24** - 02 40 83 02 98
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile)** - 02 51 12 26 04

Kinésithérapeutes

- **Mme COTTON Clémentine et MM. GUILBAUD Romain et COQUILLARD Jean-François**. Sur rendez-vous au : 09 52 59 34 53 ou via Doctolib.fr
 14 rue des Vignes

Aide à la personne

- **Carine GERMAINE aide-soignante** (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers)
 06 25 46 66 90 – E-mail : carine.paco@hotmail.fr
- **Stéphanie MOISAN** (service à domicile, assistance aux personnes)
 La Guillardière – 44521 COUFFÉ
 T. 06 25 70 72 33 – E-mail : moisan.stef@gmail.com

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON** - 02 40 96 50 89
 Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
 du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06 25 91 64 47 - yannjoce.bernard@gmail.com
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06 72 49 72 59 - isadoudon@gmail.com

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
 235 rue des Acacias - 02 40 77 06 70
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02 40 25 40 10 - 06 21 68 11 04
- **Multi-accueil "Les Lucioles"**
 Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier - 02 40 25 31 88
 Maison de l'enfance à Couffé - 06 34 04 44 43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
 02 40 83 14 49 ou 06 19 22 01 99
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
 Antenne Nord : 02 40 51 55 60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) - Tél 36 46
 Maison de l'Etat - 1 rue du Dr Bousseau à Ancenis - 08 11 70 36 46
 Lundi 08h30-12h30 - 14h-16h30
 Mercredi 08h30-12h30 - 14h-16h30
 Vendredi 08h30-12h30 - 14h-16h30

- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail à Ancenis
 30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62

- **Transport Solidaire** « Pilot'Ages »
 Pour Couffé : 07 68 34 99 70

- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - Maison de l'Etat
 (Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis
 Téléphone : 08 10 25 44 10 - www.caf.fr

- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous) - 02 40 88 29 19
 www.aideadomicilepourtous.org

Agence Blain : 7 rue Saint-Laurent-44130 Blain-02 40 79 89 76

Agence Nozay : 24 route de Nantes-44170 Nozay-02 40 51 91 17

- **C.L.I.C.** (Centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.

- **Assistante sociale** - 02 40 77 06 70
 CMS - 235 rue des Acacias à Ligné

- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**
 06 51 07 29 80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
 site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile

- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV
 Mairie d'Ancenis au 02 40 83 87 00

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement)
 Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000 NANTES – 02 40 89 30 15

ANCENIS : Espace Corail - 30 place Francis-Robert
 02 40 89 30 15

LIGNÉ : 43 rue du Centre au 02 40 77 04 68

- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
 25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02 40 35 45 40
 www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**
 Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
 Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 / 13h45 à 18h

Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles, produits de traitement phytosanitaire...
1^{er} samedi du mois de 14h à 18h

COLLECTE DES DECHETS

Pour toute question ou signalement d'une anomalie de collecte, emménagement/déménagement, contacter la **COMPA** « gestion des déchets » au **02 40 96 43 22**.

Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés les VENDREDIS des semaines IMPAIRES sur l'ensemble de la commune (sortir les bacs et sacs la veille au soir, et rentrer les bacs après la collecte).

A noter : report d'une journée si jour férié dans la semaine

Les rouleaux de sacs de tri jaunes sont à votre disposition dans le hall d'entrée de la mairie (derrière l'escalier). Servez-vous !

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

**4 ET 5
DÉCEMBRE
2020**

Comme vous le savez,
en raison de la crise sanitaire,
le téléthon 2020 ne peut pas avoir lieu
sur la commune de Couffé.

POUR FAIRE UN DON :

- Internet : telethon.fr
- Téléphone : 3637
- Des bulletins de dons sont disponibles (hall mairie), vous pouvez les envoyer par la Poste ou les déposer en mairie (urne bureau d'accueil) jusqu'au 15 décembre.



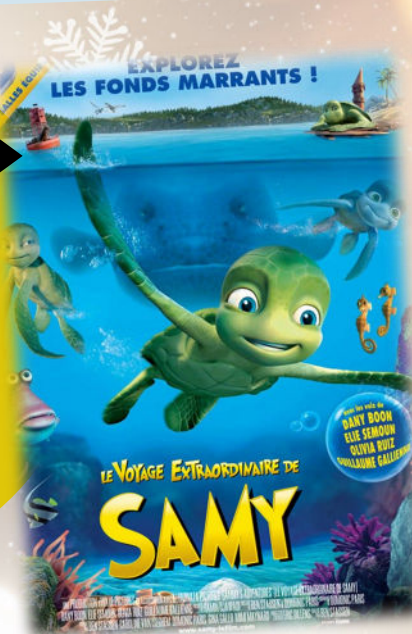
Ensemble menons ce combat pour les enfants et leurs parents.

SOIRÉE CINÉ À L'ALTHÉA : LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE SAMY

**Samedi 19
décembre**

**2 séances au choix :
14h30 et 18h30**

**2€ par adulte,
GRATUIT pour les enfants**



En raison des récentes annonces du gouvernement, à partir du 15 décembre les salles de spectacles et cinéma ont de nouveau la possibilité d'accueillir du public. La commission culturelle maintient la projection du film d'animation "Le voyage extraordinaire de Samy", en revanche le spectacle des paraflûtistes sera reporté à une date ultérieure.

Afin de permettre une organisation favorable à l'application des mesures, au respect des dispositifs de distanciation, de jauge d'accueil du public et au respect du couvre feu. Deux séances sont proposées le samedi 19 décembre à 14h30 et 18h30.

Chers spectateurs, veuillez préserver vos entrées avant le 15 décembre sur IntraMuros, le site Internet, ou à l'accueil de la mairie au 02 40 96 50 05.

Venez passer une soirée comme au cinéma, à l'Althéa!

Programme complet avec bulletin d'abonnement disponible sur www.couffe.fr